

Sporti' CHÂTEAU

VACANCES D'HIVER 2024



ANIMATION SPORTIVE
DU 26 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS 2024

DE 9H À 16H30

6 > 9 ANS / du 26 au 27 février

10 > 14 ANS / du 29 février au 1er mars

Gymnase François Adriaenssens, rue de l'Artisanat (Blanchard)

*Inscriptions à l'Espace Famille au 03 23 84 86 86 - Place de l'Hôtel de Ville
Informations auprès du service Sport-Santé au 06 18 39 08 92*

Sporti'CHÂTEAU, 6-14 ans - Vacances février 2024

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif mis en place par la Ville de Château-Thierry avec la collaboration des clubs sportifs locaux. Cet événement permet de découvrir et de s'initier à une multitude d'activités sportives (sports collectifs, de raquettes, d'opposition, de nature, ...) avec des éducateurs sportifs qualifiés.

Quand ? Pour qui ? Âges ?

Les 26 et 27 février 2024, de 9h à 16h30 pour les 6-9 ans

Les 29 février et 1^{er} mars 2024, de 9h à 16h30 pour les 10-14 ans

Où? Au gymnase François Adriaenssens, rue de l'Artisanat (Blanchard)

Inscriptions

Se rendre au service Espace Famille - Hôtel de Ville : **03 23 84 86 86**

Informations au service Sport Santé : **06 18 39 08 92**



Formulaire d'inscription par enfant à retourner à l'espace famille

Madame, Monsieur :
Tél. du domicile : Tél. travail :
Portable(s) des parents : Autres contacts :
Adresse complète : École :
E-mail :

J'autorise la Ville à utiliser cette adresse pour m'informer de l'actualité

J'autorise mon enfant : (Nom, Prénom) : Né(e) le :

à participer aux activités Sporti'Château ainsi qu'aux déplacements organisés dans ce cadre.

La Ville de Château-Thierry a l'obligation de vous informer de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance

« Responsabilité Civile » et « Individuelle accidents corporels » pour votre enfant lors de sa participation à Sporti'Château.

J'atteste que mon enfant est à jour de ses vaccinations. Si besoin, je liste les problèmes de santé de mon enfant (allergies, traitement médical...) :

Mon enfant sait nager Mon enfant ne sait pas nager

Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de Sporti'Château à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

L'accompagnement de l'enfant par une tierce personne âgée d'au moins 14 ans est exigé tant en ce qui concerne l'arrivée de l'enfant que son départ à la fin de l'activité Sporti'Château.

Nom des personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

1) 2) 3)

- > Le repas de famille est à prévoir par la famille.
- > Tenue de sport, casquette, chaussures propres dans un sac et bouteille d'eau sont exigés pour pratiquer les activités.

J'autorise la Ville de Château-Thierry et clubs sportifs à utiliser les images prises dans le cadre des activités, sans contrepartie financière. Si vous ne le souhaitez pas, vous devez le signaler par courrier.

Date et signature du responsable légal